

DOSSIER DE PRESSE

Rentrée scolaire 2018



Sommaire

1. LES CONDITIONS DE RENTREE	2
1.1 Des effectifs élèves relativement stables	2
1.2 Les résultats aux examens globalement en progression	3
2. LA RENTREE SCOLAIRE 2018 DANS L'ENSEIGNEMENT DU 1^{ER} DEGRE	5
2.1 La mise en œuvre de la politique éducative du gouvernement	5
2.2 Les leviers d'actions	6
2.3 Des perspectives	7
3. LA RENTREE SCOLAIRE 2018 DANS L'ENSEIGNEMENT DU 2ND DEGRE	8
3.1 Mettre en œuvre effectivement la réforme du collège	8
3.2 Mettre en œuvre une véritable stratégie d'enseignement des langues vivantes et des langues kanak	10
3.3 Créer de nouvelles opportunités de parcours de formation	12
3.4 Améliorer les chances de réussite des élèves	14
3.5 Diversifier les chances de réussite des élèves	16
3.6 Réduire les inégalités	17
3.7 Renforcer le vivre ensemble et la fonction éducatrice de l'école	17
3.8 Continuer à développer un pilotage par la performance du système éducatif calédonien	19
4. LA RENTREE SCOLAIRE 2018 DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE	21
4.1 Une rentrée 2018 pour la continuité du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie	21
4.2 Une rentrée 2018 pour la nouveauté	24
5. ANNEXE	26
5.1 Le calendrier scolaire	26

1. Les conditions de rentrée

1.1 DES EFFECTIFS ELEVES RELATIVEMENT STABLES

Pour la rentrée scolaire 2018, **67 610** élèves sont attendus de la maternelle au lycée avec **26 724** élèves dans le premier degré public, **23 341** élèves dans le second degré public, **7 680** élèves dans le premier degré privé, **9 320** élèves dans le second degré privé, et **545** élèves dans le privé hors contrat.

1.1.1 La prévision globale de rentrée dans le premier degré

Province	Effectifs premier degré public
Province Sud	20 250
Province Nord	4 716
Province des Iles Loyauté	1 758

1.1.2 La prévision globale de rentrée dans le second degré

La prévision globale de rentrée dans le second degré est de **32 661** élèves, sans les élèves des établissements hors-contrat et des établissements relevant du secteur de l'agriculture, contre 32 763 élèves constatés en 2017, soit une baisse prévisionnelle de **101** élèves.

Répartition par niveau :

- Collèges + SEGPA + ULIS : 17 481
- Lycées : 6 565
- LP : 6 470
- Post-bac, en lycées et LP : 2 145

Répartition public/privé :

- Public : 23 341 (71.5%)
- Privé : 9 321 (28.5%)

Évolution des effectifs :

Dans les **collèges**, il est prévu une baisse des effectifs (-1%, 186 élèves), qui peut s'accompagner de variations par établissement.

Sous l'effet générationnel, les effectifs prévisionnels sont inférieurs de 52 élèves (-0.8%) dans les lycées et de 88 élèves (-1,3%) dans les lycées professionnels par rapport à 2017.

En raison de l'augmentation de l'offre de formation post-baccalauréat en 2017, les effectifs progresseront de 12% en 2018 (+224 élèves).

1.2 LES RESULTATS AUX EXAMENS GLOBALEMENT EN PROGRESSION

Réussite aux examens pour la Nouvelle-Calédonie, la métropole, l'académie d'Amiens et de Polynésie française en 2017 et 2016

Diplôme	Session 2017				Session 2016			
	Nouvelle-Calédonie	Métropole + DOM	Amiens	Polynésie française	Nouvelle-Calédonie	Métropole + DOM	Amiens	Polynésie française
DNB	78,7%	89,0%	89,3%	79,8%	78,5%	87,3%	85,7%	64,1%
CAP	72,0%	nd	nd	85,6%	76,7%	83,8%	85,0%	82,7%
Bac. Général	87,0%	90,6%	89,4%	87,7%	84,7%	91,4%	89,5%	89,1%
Bac. Technologique	85,3%	90,4%	90,1%	85,5%	82,2%	90,8%	89,7%	84,0%
Bac. Professionnel	73,6%	81,3%	78,9%	78,4%	69,8%	82,2%	79,1%	75,0%
Tous baccalauréats	81,1%	88,0%	86,3%	83,6%	77,9%	88,7%	86,1%	82,2%
BTS	75,8%	nd	nd	72,5%	71,6%	75,0%	75,5%	65,8%

DNB : Le taux de réussite en Nouvelle-Calédonie s'élève à 78,7% en 2017 (+0,2 point par rapport à 2016). Il s'agit du niveau de réussite le plus élevé depuis 2012.

Il demeure inférieur de 10,3 points à la métropole, de 10,6 points à l'académie d'Amiens et de 1,1 point à la Polynésie française, les deux académies de référence au regard de l'origine sociale des élèves du second degré.

CAP : 830 candidats ont été admis à l'examen en 2017. Le taux de réussite est en baisse de 4,7 points sur un an à 72%. Il atteint 70,5% dans les spécialités de la production et 74,8% pour les spécialités des services.

BAC : 2 900 candidats ont été admis au baccalauréat, en progression de 6% par rapport à 2016 (une hausse trois fois plus importante que le nombre d'inscrits). Le taux de réussite atteint 81,1%, le niveau de réussite le plus élevé depuis 2012. Sur un an, il est en hausse de 3,2 points.

La proportion de bacheliers dans une génération s'élève à 63,4% (+2,6 points sur un an). Elle atteint 72% parmi les filles et 55% chez les garçons.

Le taux de réussite demeure inférieur de 6,9 points par rapport à la métropole, 5,2 points avec Amiens et 2,5 points avec la Polynésie française mais les écarts se sont réduits par rapport à 2016.

Bac général : Avec 1 100 candidats admis à l'examen, le taux de réussite s'élève à 87%, soit 2,3 points de plus par rapport à 2016. Il est inférieur de 3,6 points à la métropole, 2,4 points à Amiens et 0,7 point à la Polynésie française.

Bac technologique : Le nombre de candidats admis à l'examen s'élève à 700 en 2017. Le taux de réussite est de 85,3% en hausse de 3,1 points. Il est inférieur de 5,1 points à la métropole, 4,8 points à Amiens et équivalent à la Polynésie française.

Bac professionnel : Un peu moins de 1 100 candidats ont réussi l'examen. Le taux de réussite atteint 73,6%, soit 3,8 points de plus par rapport à 2016 (+0,5 point par rapport à 2015). Il est inférieur de 7,7 points à la métropole, 5,3 points à Amiens et 4,8 points à la Polynésie française.

BTS : 490 élèves ont obtenu l'examen, soit 10% de plus en un an (une progression 2 fois plus importante que le nombre d'inscrits). Le taux de réussite atteint 75,8% et progresse de 4,2 points par rapport à 2016. Il figure parmi les meilleurs niveaux de réussite depuis 2012. Il est également supérieur de 3,3 points à la Polynésie française.

2. La rentrée scolaire 2018 dans l'enseignement du 1^{er} degré

2.1 LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE EDUCATIVE DU GOUVERNEMENT

La Direction de l'enseignement exerce les compétences dévolues au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au niveau des écoles primaires publiques.

Il s'agit notamment des programmes scolaires, de la formation des enseignants et du contrôle pédagogique.

L'ensemble des services de la direction de l'enseignement accompagne les enseignants du premier degré public dans l'exercice de leur fonction.

Une feuille de route depuis 2016 : le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie pour mettre en œuvre le cadre de la politique éducative fixée par le gouvernement.

- N° 106 du 15 janvier 2016 relative à l'Avenir de l'école calédonienne détermine les grandes orientations de notre Ecole.
- N° 186 du 1er décembre 2016 relative à la Charte d'application des orientations de politique éducative de la NC.

Conformément à la **déclaration de politique générale du 15^{ème} gouvernement** (22.12.2017), notre responsabilité collective est de **favoriser la réussite de notre jeunesse**.

Il s'agit de se mobiliser et faire de notre École le creuset du destin commun en *construisant une Ecole de la réussite pour tous et de l'apprentissage de la citoyenneté* en veillant à *ne laisser aucun de nos enfants sur le bord de la route*.

Une action concertée grâce aux partenariats et aux collaborations entre les directions et les collectivités, notamment les Provinces dans le cadre de l'adaptation des programmes à leurs réalités culturelles et linguistiques.

Des outils pour mettre en œuvre la politique éducative du gouvernement :

- le **projet d'école** : les actions s'inscrivent dans les ambitions du projet éducatif, sont référées aux contenus des programmes et prennent en compte les priorités provinciales. Elles résultent du choix des équipes au regard de leur contexte d'exercice. Les formulaires ont évolué pour être plus en adéquation avec les attentes institutionnelles et les besoins des équipes. Leur dématérialisation est en cours, elle se traduira par un module informatique via l'application POÉSIE - Pilotage Opérationnel des Eléments du Système d'Information de l'enseignement.
- le **plan de formation**. Référé aux orientations du projet éducatif, il a pour objectif de permettre aux enseignants acquérir de nouvelles compétences et de se professionnaliser. Plus de 264

actions de formation sont proposées aux enseignants des trois Provinces.

2.2 LES LEVIERS D' ACTIONS

Des leviers à activer pour s'inscrire dans une démarche de performance au service de la réussite des élèves.

- La mise en œuvre efficace de **tous les contenus d'enseignement** définis par les programmes afin que les élèves maîtrisent les compétences du socle commun de connaissances et de compétences. La délibération n°191 du 13 janvier 2012 reste en vigueur cette année. La consultation pour sa révision se poursuit et les textes devraient être présentés aux élus du congrès dans l'année.
- Le renforcement **des enseignements fondamentaux en français et en mathématiques** au service de la prévention de l'illettrisme et l'innumérisme. Les triptyques « dire, lire, écrire » en français et « compter, calculer, raisonner » en mathématiques nécessitent des enseignements réguliers et structurés à chaque cycle de l'école primaire. L'objectif étant d'augmenter significativement les performances scolaires des élèves dans ces disciplines. Faire réussir tous les élèves, y compris ceux à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap est la mission première de l'Ecole.
- Le développement de **l'identité de l'Ecole calédonienne** se poursuit. Elle s'exprime, notamment par **l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak** et progressivement des autres cultures en présence ainsi que la mise en place **du parcours civique scolaire** qui vise la formation de la personne et du citoyen. Le **parcours d'éducation artistique et culturel** fait partie intégrante du développement de l'identité de l'école tout en étant gage d'ouverture sur le monde. Les référentiels ont été élaborés et constituent des supports pour organiser les séquences d'enseignement.
- La place incontestée des **langues vivantes**, en termes de reconnaissance identitaire, d'acquisitions linguistiques, d'ouverture au monde. L'enseignement des langues kanak, en lien avec les Provinces après accord des familles, constitue un enseignement à part entière à croiser avec les autres enseignements de la classe. L'enseignement de l'anglais doit pouvoir être dispensé dès le cours préparatoire en optimisant le service des personnels dûment habilités. Au regard de notre environnement géographique, il importe que nos élèves disposent de compétences en la matière. Le dispositif des écoles bilingues (français, anglais ou français/langue Kanak), permet aux élèves scolarisés d'avoir un volume d'enseignement en langue à quasi parité avec le français.
- Une **pédagogie active**, ancrée dans le contexte social et culturel, qui doit mettre en synergie les disciplines enseignées et donner du sens aux apprentissages des élèves. Des projets interdisciplinaires initiés par la DENC sont proposés aux enseignants en plus de leurs projets de

classe ou ceux des partenaires. Gage d'épanouissement et d'ouverture sur le monde, ils jouent un rôle essentiel dans la réussite des élèves, participent à la construction du " vivre ensemble " et impliquent souvent un partenariat institutionnel indispensable.

- La généralisation **des technologies numériques** dans la vie culturelle, économique, sociale, quotidienne, les mutations des supports, incite à réviser les démarches et outils d'enseignement. Enseigner avec le numérique est gage de modernisation, d'innovation pédagogique, d'adhésion et de motivation accrue des élèves.
- L'innovation et l'expérimentation se traduisent notamment par l'accompagnement des équipes lors des recherches-actions, la validation et le suivi des projets ou expérimentations en lien avec l'Université ou les Provinces.

2.3 DES PERSPECTIVES

- Finaliser la révision des textes relatifs à l'organisation de l'enseignement primaire pour assurer cohérence et continuité avec le secondaire, notamment dans le cadre de la réforme adaptée et contextualisée du collège.
- Réformer les textes sur l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH), pour s'orienter vers l'Ecole inclusive dans une perspective de continuité entre le premier et le second degré.
- Promouvoir la santé en milieu scolaire.

3. La rentrée scolaire 2018 dans l'enseignement du 2nd degré

Évidemment l'année scolaire 2018 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte d'Application du projet éducatif de Nouvelle-Calédonie, et de la poursuite des engagements du Protocole d'Accord entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie.

Elle coïncide avec un évènement politique majeur : le référendum d'auto-détermination de novembre 2018, évènement qui au-delà de sa portée politique et des conséquences, aura vraisemblablement un impact sur le « climat » général dans le territoire.

Cette année scolaire 2018 sera aussi marquée par deux changements éducatifs : la mise en œuvre d'un **nouveau calendrier scolaire 2018-2020** pris par arrêté du gouvernement le 28 mars 2017, qui reste à caractéristique australe mais qui a le mérite d'équilibrer toutes les périodes d'activités entre 30,5 jours à 32 jours et de faciliter la reconquête du troisième trimestre.

La **mise en réforme effective du collège** (nouveaux programmes, nouveau socle commun, nouveaux DNB, nouvelle organisation pédagogique, et articulation renforcée école/collège).

Elle verra aussi l'ouverture d'un nouveau collège décidé par la province sud pour tenir compte de l'évolution démographique dans la commune de Dumbéa : **le collège d'Apogoti**.

3.1 METTRE EN ŒUVRE EFFECTIVEMENT LA REFORME DU COLLEGE

La délibération sur l'adaptation et la contextualisation de la réforme du collège a été adoptée le 29 décembre 2016 par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Tous les leviers qui concourent à une meilleure réussite des élèves au collège sont activés pour la rentrée 2018.

- 1- **Une plus grande autonomie** a été donnée aux équipes éducatives et pédagogiques dans les établissements afin qu'ils puissent proposer des réponses adaptées à leur public d'élèves. Cette autonomie s'accompagne toutefois d'un cadrage fort pour ne pas créer d'inégalités.
- 2- **Une meilleure prise en compte de la temporalité des apprentissages** :
 - Une **nouvelle organisation du collège par cycle** avec un cycle 3 dit de consolidation à cheval sur l'école primaire et le collège (CM1-CM2-6^e).
 - S'appuyant sur le nouveau socle commun et conçus pour la totalité d'un cycle, des **nouveaux programmes** fixent les objectifs du cycle, les contenus par enseignement, et leur contribution à l'acquisition des 5 domaines du socle. Ils font davantage confiance à la

professionnalité et à l'initiative des enseignants dans la mise en œuvre de la progressivité des apprentissages.

3- Un suivi et un accompagnement de chaque élève vers la réussite :

Il s'agit de mieux s'adapter aux besoins des élèves et de permettre à chacun de développer son potentiel.

Les professeurs dispenseront plusieurs formes d'enseignement :

Les enseignements communs (24h en 6^e et 22h30 ou 22h au cycle 4) sont complétés par deux formes **d'enseignements complémentaires** :

- **Un accompagnement personnalisé (AP)** mis en place à chaque niveau, qui s'adresse à tous les élèves. L'organisation et les contenus sont à construire par les enseignants en relation avec les programmes afin de répondre au mieux aux besoins des élèves, notamment sur les différentes méthodes d'apprentissage.
- **Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)** : ils ont pour objectif de donner du sens aux apprentissages et s'inscrivent dans une démarche de projet permettant aux élèves de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences pour aboutir à une réalisation concrète individuelle ou collective. En NC, 3 thèmes d'EPI sont obligatoires (Enseignement des fondamentaux de la culture kanak ; Découverte du monde économique et professionnel, orientation ; Citoyenneté, parcours civique).

4- Un renforcement des enseignements visant à la maîtrise des langages :

- Des horaires plus importants en français et en mathématiques à l'entrée au collège (1h de plus sur l'ensemble du collège dans chacune de ces disciplines que dans le collège de métropole) afin de mieux consolider les apprentissages des fondamentaux.
- Un horaire renforcé en anglais au cycle 4.
- Une LV2 débutée dès la 5^e avec la possibilité de choisir parmi une langue étrangère (espagnol, japonais, chinois, allemand, italien), ou encore parmi une des 4 principales langues kanak (Ajië, Paicî, Nengone, Drehu).

5- Des enseignements optionnels offerts en complément.

Ils sont au nombre de 3 en Nouvelle Calédonie : Langues et cultures de l'antiquité (latin et grec), Langues et cultures kanak ou océaniques (en complément de l'offre de LV2) ; Langues et cultures étrangères (en renforcement de la LV1 ou LV2).

6- Un nouveau DNB en décembre 2018

- L'accent est mis sur un Contrôle Continu évaluant la maîtrise des 5 domaines du socle (les moyennes obtenues par les élèves dans chaque discipline ne seront plus prises en compte, il s'agira d'une évaluation par compétences).
- Des épreuves écrites en français, maths, sciences et technologie et, histoire géographie et EMC.
- Une épreuve orale qui portera soit sur un des EPI suivi par les élèves, soit sur un parcours, soit sur l'histoire de l'art.

7- Une importante formation des équipes de terrain :

- En 2017, 6 journées de formation obligatoires ont été proposées pour tous les enseignants, CPE et documentalistes, et 3 journées de formation ont été organisées pour les personnels de direction, afin de les accompagner et mieux les préparer à la mise en œuvre de la réforme et à son organisation.
- En 2018, le plan d'accompagnement des équipes se poursuivra avec 2 journées pédagogiques organisées en établissement et au moins une journée disciplinaire pour les enseignants.

3.2 METTRE EN ŒUVRE UNE VÉRITABLE STRATÉGIE D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ET DES LANGUES KANAK

3.2.1 Les langues vivantes

- Mise en place d'une carte des langues vivantes fondées sur trois principes :
 1. Assurer la lisibilité et la continuité école / collège / lycée
 2. LV1 : Anglais : choix unique
 3. LV2 : en priorité Japonais, Chinois, Espagnol
- Mise en œuvre d'un renforcement de la qualité d'enseignement du japonais par un plan de formation spécifique et par un partenariat avec les autorités consulaires et la Maison du Japon à Paris.
- Consolidation de l'ouverture internationale et de la mobilité par la poursuite de la montée pédagogique des sections internationales franco-australiennes et par la généralisation d'un partenariat de chaque EPENC avec l'Australie ou la Nouvelle-Zélande.

3.2.2 Les langues et culture kanak

Poursuivant les ambitions amorcées en 2016 et 2017 dans le cadre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie : l'enseignement obligatoire des éléments fondamentaux de la culture et l'offre de formation obligatoire des langues kanak.

L'enseignement des langues et de la culture kanak atteint un nouveau palier à l'occasion de la rentrée scolaire 2018 :

1 – La mise en œuvre de la réforme du collège installe durablement les langues kanak au rang de LV2 et elle donne la possibilité aux familles de pouvoir bénéficier de l'enseignement des 4 langues évaluées au baccalauréat dès le niveau 5^{ème}. Cette réforme conduit également à enseigner obligatoirement les éléments fondamentaux de la culture kanak, par les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), de la 5^{ème} à la 3^{ème}.

2 – La création et la production de ressources pédagogiques entrent cette année dans une phase de diffusion auprès des écoles et établissements. Le guide pédagogique sur l'enseignement

des éléments fondamentaux de la culture kanak et les ressources pédagogiques pour le lycée, constituent entre autres supports, les outils destinés à structurer les enseignements afférents, en visant le partage des contenus et les échanges de pratiques.

3 – **Un fonds documentaire commun aux LCK** destiné tant aux écoles qu’aux établissements par une dotation des BCD et des CDI, a pu être constitué afin d’en faire bénéficier élèves et enseignants dès la rentrée des classes. Ces références culturelles s’inscrivent dans le prolongement des enseignements dédiés en même temps qu’elles contribuent à mieux ancrer les apprentissages dans leur contexte culturel.

4 – **La qualification des enseignants** est un objectif qui sera poursuivi et renforcé afin de programmer la formation de tous les enseignants dans une durée déterminée. A cet effet, la formation « Langues, culture océanienne et apprentissages » (LCOA) a fait l’objet d’une redéfinition de la maquette initiale pour mieux l’adapter à la situation des étudiants. L’encadrement se voit doté de moyens supplémentaires grâce à la mise à disposition par le vice-rectorat / direction générale des enseignements d’une chargée de mission du SELCK auprès de l’ESPE.

3.2.3 Les sections internationales

Les 2 Sections Internationales Franco-Australiennes (SIFA) des collèges de Dumbéa-sur-mer et de Baudoux sont les premières (SIFA) sur l’ensemble du territoire républicain et les premières entre la France et l’Australie. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie est le premier territoire français à initier ces sections.

Ces collégiens, qui bénéficient d’un enseignement spécifique supplémentaire d’anglais australien de 6 heures par semaine, pourront présenter le Diplôme National de Brevet Option Internationale (DNBI) en fin de 3ème et poursuivre leur cursus en section internationale au lycée pour obtenir l’Option Internationale du Baccalauréat (OIB), gage de l’excellence de leur niveau linguistique, littéraire et civilisationnel, et sésame pour l’entrée dans des universités étrangères ou en prépa.

Ces SIFA s’inscrivent en droite ligne dans l’esprit de la Charte d’éducation du projet éducatif de Nouvelle-Calédonie, et tout particulièrement dans le volet qui concerne « l’ouverture de l’école calédonienne sur la région Océanie et sur le monde » ; concrétisant ainsi les engagements pris dans le cadre des accords de Nouméa.

3.3 CREER DE NOUVELLES OPPORTUNITES DE PARCOURS DE FORMATION

3.3.1 Les filières sélectives POST-BAC de la Nouvelle-Calédonie

Une offre de formation riche :

- 25 spécialités de BTS – 37 offres de formations - (26 publiques, 11 privées)
- 2 Mises à Niveau Hôtellerie-Restaurant - (1 publique et 1 privée)
- 4 Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles - (publiques)
- 1 Diplôme de Comptabilité et de Gestion - (publique)
- 2 spécialités de Diplômes Universitaires de Technologie - (publique)

Et qui continue à se développer :

- En BTS : 942 places, soit + 56 places
- En CPGE : 166 places, soit + 15 places
- En MAN : 27 places, soit + 3 places
- En DCG : 24 places
- En DUT : 104 places, soit + 4 places

Un nombre de candidats en hausse, 2 230 contre 2 029 en 2016, 1239 admis contre 1160 en 2016. **La quasi-totalité des formations remplies à 100 %.**

Favoriser l'admission de bacheliers technologiques & professionnels en STS

	Nb places	Réservées Techno.	Réservées Pro.	Réservées <u>Géné.</u>
TOTAL CAPACITES BTS	942	475	341	126
QUOTAS OBSERVES	100%	50,4%	36,4%	13,4%
OBJECTIFS	100%	55%	35%	10%

Ces offres de formation dites « sélectives » sont en complément des formations de type licence (non sélectives), proposées par l'UNC.

3.3.2 Pour les néo-bacheliers qui voudraient continuer en métropole

« Parcoursup » est la procédure qui succède à Amission Post Bac (APB).



OBJECTIF : Tous les bacheliers calédoniens qui souhaitent envisager de continuer leurs parcours supérieur en métropole doivent avoir les mêmes chances que les jeunes métropolitains.

Pour chaque candidat : Une fois que le jeune aura saisi ses vœux, pour chaque vœu, le lycée d'origine disposera, dans une interface de saisie dédiée de la liste des élèves pour lesquels il doit émettre les avis. Pour chaque élève il faudra renseigner la « fiche Avenir » :

- Les avis de l'équipe pédagogique par discipline,
- L'appréciation des professeurs principaux (4 dimensions),
- L'avis du chef d'établissement qui portera un regard global.

Compte tenu du décalage de calendrier, une procédure spécifique est mise en place en Nouvelle-Calédonie pour l'accompagnement des candidats, et notamment pour « la fiche Avenir ».

Ainsi, dès l'ouverture des lycées, chaque établissement assurera la possibilité d'une réception individuelle des candidats qui souhaitent s'inscrire dans la procédure, afin de réaliser l'accompagnement nécessaire, et de compléter de façon pertinente la « Fiche Avenir ».

3.3.3 Les créations en CAP, Bac pro, BTS

En plus de l'augmentation des capacités d'accueil dans les structures existantes, de nouvelles filières voient le jour à cette rentrée afin d'étoffer le panel des spécialités de formation présentes en Nouvelle-Calédonie, conduisant les jeunes vers des métiers d'avenir. On peut citer notamment le développement d'une offre de Bac Professionnel et de BTS dans le domaine de systèmes numériques, ou encore la mise en place de la filière complète (du CAP au BTS) centrée sur les métiers de protection de l'environnement.

La voie technologique est également consolidée, avec l'ouverture de la série « Sciences et Technologies de Laboratoire », ce qui permet pour la première fois en Nouvelle-Calédonie de proposer l'éventail complet des séries conduisant au baccalauréat technologique.

3.4 AMELIORER LES CHANCES DE REUSSITE DES ELEVES

3.4.1 La montée pédagogique dans les lycées de Pouembout et du Mont Dore

La rentrée 2017 a vu se concrétiser des engagements pris dans le cadre des accords de Nouméa et dans une logique de rééquilibrage pour offrir à la jeunesse calédonienne de nouvelles opportunités de formation, par la construction d'un nouveau lycée au Mont-Dore, et par la construction d'une extension du lycée agricole et général de Pouembout, baptisé en octobre 2016 Lycée Michel Rocard. A terme ce seront près de 1500 élèves qui seront accueillis dans des filières générales, technologiques et professionnelles proposées dans ces deux établissements.



Le lycée du Mont Dore

Dans la continuité de la rentrée 2017 qui a vu l'ouverture de l'externat du Lycée, la rentrée 2018 sera marquée par l'ouverture de l'internat qui permettra d'accueillir une centaine d'élèves internes.

Ce nouvel établissement permettra également de désengorger les trois lycées de la province Sud. En 2018, l'offre de formation du lycée proposera un enseignement : général (de la Seconde à la Terminale), professionnel (du CAP au bac pro), supérieur (BTS) et agricole (CAP). Le lycée proposera une offre de formation complète autour de 3 filières : Numérique, Environnement, Agriculture.

Un lycée « Pays »

Ce lycée offrira « des formations qui n'existent pas ailleurs : » CAP Propreté de l'Environnement Urbain, BTS Métiers des Services à l'Environnement, Bac Pro et BTS Systèmes Numériques.

Un lycée conforme aux normes « HQE, haute qualité environnementale »

Ce nouvel établissement scolaire est construit à deux pas du quartier de Saint-Michel sur un terrain de six hectares acheté par la ville du Mont-Dore.



Le lycée de Pouembout

L'extension du lycée agricole et général Michel Rocard de Pouembout est une opération BTP de grande envergure qui a nécessité une programmation des travaux en en trois tranches distinctes.

Les deux premières tranches ont été livrées en août

2016 et janvier 2017. Elles permettent aux élèves de bénéficier de locaux neufs notamment : un réfectoire, une infirmerie, une lingerie, des salles réservées aux enseignants, des locaux dédiés aux sciences expérimentale, au baccalauréat STI2D, aux arts plastiques, au cycle général d'enseignement, des espaces récréatifs mais également l'ouverture de quatre internats permettant d'accueillir de 200 internes supplémentaires et des logements de fonction. Les livraisons des équipements pédagogiques et du mobilier dédiés à l'ensemble de ces bâtiments neufs se sont déroulées conformément à la programmation envisagée au bénéfice du bon déroulement de la rentrée scolaire 2017. La troisième tranche de la programmation des travaux, est opérationnelle pour la rentrée 2018. Cette tranche concerne plus particulièrement la réalisation de trois ateliers des formations professionnelles (métallerie, mécanique engins TP, pilote de ligne de production) ainsi que le CD. Le lycée accueillera près de 600 élèves en 2017 jusqu'à plus de 900 en 2019.

3.4.2 L'ouverture du collège d'APOGOTI



Le collège d'Apogoti, situé à Dumbéa-sur-Mer, accueillera pour cette rentrée 210 élèves :

- **122** élèves de 6ème sont répartis sur 5 divisions (E/D de 24.4)

- **78** élèves de 5ème sont répartis sur 3 divisions (E/D de 26)

Bâtiments :

Réalisé sur **3,4 hectares** de superficie pour un coût de **2,5 milliards de francs CFP**, le collège d'Apogoti pourra accueillir à terme **600** élèves dans ses **4800 m²** de bâtiments.

Ces derniers bénéficieront à terme de **26 salles de classe (16 actuellement)** : 17 salles banalisées et 9 salles spécialisées.

Les équipements sportifs (un plateau sportif, un préau sportif, une piste de saut et une piste de course) occupent **2400 m²**.

Le réfectoire pourra recevoir **270** personnes.

GRH :

- **Equipe de direction :**
 - o 1 personnel de direction
 - o 1 adjoint gestionnaire
- **Equipe enseignante**
 - o 22 enseignants composent l'équipe pédagogique
 - 2 sont stagiaires
 - 13 sont en service partagé
- **Dotation ATOSS**
 - o 1 secrétaire de direction
 - o 2 agents de restaurations

- 4 agents d'entretien (dont 2 BMP)
- **Dotations Vie scolaire**
 - 1 CPE
 - 1 adjointe d'éducation
- **Dotations santé-social**
 - une infirmière sur une journée
 - une assistante sociale sur ½ journée

Axes structurants :

- **Un collège numérique** (expérimentation 5ème, un ordinateur par élève, des manuels numériques, des VPI dans chaque salle, une couverture WI FI globale)
- **Un collège du développement durable**

Liaison école-collège

3 axes de travail sont définis et figureront dans les projets d'école et dans le projet d'établissement :

- **Programme pour la liaison école-collège**
- **Présentation et Découverte du collège**

Une présentation du collège est faite aux parents d'élève dans les écoles de secteurs en septembre/octobre.

Une présentation de l'établissement aux élèves est organisée en août : à cette occasion se déroule une rencontre avec la CPE, une présentation du CDI, une visite de l'établissement et un premier cours.

Un tutorat des élèves de CM2 par des élèves de 6ème est initié à cette occasion.

- **Des projets pédagogiques et éducatifs commun**

Cross du collège permettant la venue des classes de CM2 des écoles de secteur.

Présence possible sur la journée afin de mener un projet d'activité conjointement avec une classe du collège (à titre d'exemple : opération « Livre mon ami », organisation d'un « rallye-maths »).

Jumelage des classes de CM2 avec des classes de 6ème afin d'initier les tutorats des futurs élèves de 6ème par les futurs élèves de 5ème.

3.5 DIVERSIFIER LES CHANCES DE REUSSITE DES ELEVES

Diversifier les réponses pédagogiques pour les élèves à besoins particuliers :

- **Pour les élèves en grande difficulté scolaire :**

- mise en place d'une rénovation des SEGPA dans le cadre de la réforme du collège

- **Pour des élèves en situation de décrochage :**

- généralisation de mesures spécifiques à chaque établissement et recours, lorsque ces mesures apparaissent ne pas correspondre aux besoins de certains élèves, à des dispositifs « externalisés » adaptés à des élèves de moins de 16 ans et des élèves de plus de 16 ans.

- **Pour des élèves en situation de handicap :**
 - mise en cohérence d'un réseau des ULIS et ULIS Pro
 - mise en place à titre expérimental en partenariat avec le centre hospitalier spécialisé d'un premier dispositif pour des élèves présentant des troubles du comportement
- **Pour les élèves relevant des mesures judiciaires** en partenariat avec la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :
 - mise en place d'un dispositif d'accompagnement scolaire et d'insertion.

3.6 REDUIRE LES INEGALITES

Parce que le « destin commun de ce pays se construit dans et par son Ecole », il a été demandé aux établissements de conduire trois actions « phares » notamment auprès des élèves les plus fragiles :

1 – **La poursuite et l'extension du projet de repérage - remédiation / évaluation** - pour mieux aider et soutenir les élèves de 6e et de 1ere année de CAP rencontrant encore de grandes difficultés en lecture. Cette mesure qui s'adresse à l'ensemble des établissements vise la mobilisation des équipes et l'efficacité des outils utilisés par les enseignants.

2 – **Un service « d'aide aux devoirs faits au collège »** sera proposé à tous les collégiens au nom des valeurs du service public. Une telle mesure vise en effet à réduire les inégalités relatives aux conditions de travail personnel des élèves, pour effectuer leurs devoirs et apprendre leurs leçons.

3 – **La validation, le suivi, l'accompagnement et le soutien aux projets innovants** pour les élèves en grande difficulté scolaire et en situation de handicap (hors ULIS) notamment porteurs de troubles des apprentissages.

3.7 RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE ET LA FONCTION EDUCATRICE DE L'ECOLE

3.7.1 Plan de lutte contre le décrochage, les incivilités et la violence en milieu scolaire

Dans le cadre du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (PTSPD), élaboré par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, un plan spécifique de lutte contre le décrochage, les incivilités et la violence en milieu scolaire a été défini par le VR-DGE.

Ce plan particulier s'inscrit autour de 4 priorités :

Priorité 1 : développer un climat scolaire serein dans les établissements scolaires

Priorité 2 : consolider la sécurisation des biens et des personnes dans et aux abords des établissements scolaires

Priorité 3 : lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaires

Priorité 4 : protéger et accompagner les personnels des EPENC et du VR-DGE

3.7.2 Quatre actions « phares » venant renforcer le « vivre ensemble »

- **Une rentrée scolaire sous le signe de l'accueil bienveillant et de l'harmonie**
- **Accent mis sur la prise de conscience des enjeux du référendum** dans le cadre de l'EMC ou des EPI ou d'un TPE, ou encore de l'enseignement de l'histoire géographique
- Soutien particulier accordé aux **projets d'éducation à la citoyenneté des élèves pour des élèves,**
- Participation volontaire à la **première fête du « jeune citoyen calédonien »**

3.7.3 Renforcement des partenariats entre les institutions et entre les opérateurs

Un projet de convention partenariale sur le décrochage scolaire est également en cours d'élaboration entre le gouvernement, les trois provinces et les communes. Cette convention cadre a vocation à être déclinée en convention et dispositifs spécifiques et opérationnels associant, dans une démarche concertée et partagée, l'ensemble des partenaires engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire (VR-DGE, directions de l'enseignement privé, PJEJ...).

Cette « convention cadre » trouvera sa déclinaison dans des conventions spécifiques entre le vice-rectorat et les différents partenaires institutionnels. Ces conventions nouvelles viendront se substituer à celles déjà en place :

- la convention de signalement au Parquet des actes de délinquance en milieu scolaire d'octobre 2008 qui prévoit le signalement rapide au Parquet des infractions pénales commises dans et aux abords des établissements, ainsi que le signalement de non fréquentation scolaire dès lors qu'elle signale une entrée rapide dans la délinquance ;
- le dispositif partenarial de réponse aux difficultés d'intégration scolaire des jeunes de la PJEJ existant depuis la convention entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le vice-rectorat en 2008
- la convention pour la mise en œuvre de stages de rappel à la responsabilité parentale en 2010 et son protocole d'accord, alternative aux poursuites pénales.

3.7.4 Optimisation de l'occupation et de l'utilisation du patrimoine des lycées dans le cadre d'une opération qui pourrait être baptisée « les lycées de la persévérance ».

Ce projet vise à accueillir dans les lycées, pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis après-midi et samedis, des jeunes auxquels il serait proposé un programme d'activités éducatives dans les domaines scolaire, culturel, sportif et des loisirs. L'opération favoriserait l'intégration sociale et scolaire des jeunes en contribuant à la réussite scolaire et éducative de tous.

À ce titre, elle a vocation à s'inscrire pleinement dans les orientations de la grande mobilisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour la prévention de la délinquance de la jeunesse et à être pleinement mobilisée sur les grands objectifs du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie et notamment la réforme du collège. Elle devra aussi contribuer à la prévention du décrochage scolaire, au renforcement du lien parents-école, à l'amélioration des partenariats avec les associations complémentaires de l'enseignement. Elle a vocation à s'inscrire dans le prolongement des actions financées par les contrats de développement et plus particulièrement les parcours d'excellence, les actions d'accompagnement scolaire ou sportif.

L'opération « les lycées de la persévérance » doit permettre l'enrichissement culturel, social, scientifique, organisationnel et méthodologique des jeunes et favoriser leur ouverture sur le monde.

3.8 CONTINUER A DEVELOPPER UN PILOTAGE PAR LA PERFORMANCE DU SYSTEME EDUCATIF CALEDONIEN

La Nouvelle-Calédonie a besoin de conforter un pilotage par la performance tant de son système en général que de chaque EPENC en particulier. Il est convenu de mettre en place un tableau de bord de suivi de la charte d'application du projet éducatif et de le présenter annuellement au congrès.

En 2017, a été installé pour la première fois l'évaluation systématique des élèves de 6^{ème}. Il s'agit évidemment de la poursuivre en 2018 et d'en tirer tous les enseignements dans chacun des collèges.

Il est clairement souhaité que tous les lycées privés et publics disposent des indicateurs de valeur ajoutée. Les intégrer dans les IVAL en 2018, sur la base des performances 2017 serait une première. Ceci s'accompagnera de l'installation d'APAÉ pour tous les EPENC, pour la première fois en Nouvelle-Calédonie.

Enfin 2018 devrait voir l'opérationnalisation dans le cadre du projet éducatif d'un observatoire de la réussite éducative.

Les différents outils et démarches d'évaluation s'accompagnent d'un dispositif d'accompagnement des EPENC structuré autour de trois mesures :

- Audit externe d'EPENC réalisé par un binôme d'inspecteurs, audit obligatoire pour les établissements dont le chef change d'affectation et audit à la demande du chef d'établissement selon ses besoins ;
- Visites croisées d'inspecteurs auprès des EPENC dont les performances globales ou partielles dans telle série ou spécialité sont en deça des attendus ;
- Visites systématiques du vice-recteur chaque jeudi dans 2 établissements afin de pouvoir échanger sur l'état d'avancement du projet d'établissement.

4. La rentrée scolaire 2018 dans l'enseignement agricole

Pour la rentrée 2018, l'enseignement agricole poursuit la mise en œuvre du Projet Éducatif calédonien, au travers d'actions en lien avec ses 5 missions : la formation, l'insertion (scolaire, sociale et professionnelle), l'animation des territoires, l'expérimentation/innovation et la coopération internationale. A ce jour, l'effectif prévisionnel 2018 approche les 540 élèves.

Cet estimatif se répartit pour 30% environ dans l'enseignement privé et 70% dans le public.

Ces enseignements se répartissent comme suit :

- 45 % dans le secteur des productions agricoles,
- 30 % dans le secteur de l'environnement,
- 25 % dans le secteur des services à la personne et aux territoires.

4.1 UNE RENTREE 2018 POUR LA CONTINUITÉ DU PROJET ÉDUCATIF DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

4.1.1 Filières, classes et carte des formations

Dans la continuité des nouvelles filières initiées en 2017, deux nouvelles classes ouvrent en 2018 :

- Une classe de terminale Baccalauréat professionnel « aménagements paysagers » au lycée agricole et général Michel Rocard (LAGMR), qui poursuit sa montée en puissance (900 élèves attendus à la rentrée, dont 350 de l'enseignement agricole) ;
- Une classe de deuxième année de Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (CAPa) « métiers de l'agriculture » et « jardinier paysagiste » au lycée polyvalent du Mont-Dore.

Soit un potentiel d'environ 25 diplômés supplémentaires en décembre 2018.

Ces filières mènent à des diplômes du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).

Enfin, dans un souci de cohérence entre la carte des formations et les attentes du monde professionnel, la Nouvelle-Calédonie poursuit le financement du Pôle d'Excellence Sectoriel (PES) « Formation Agricole ». Il s'agit d'un outil de coordination entre les opérateurs de la formation agricole et les partenaires économiques du monde rural, pour aider au pilotage de l'enseignement agricole en Nouvelle-Calédonie.

En tant qu'interface reconnue entre acteurs de la formation et monde professionnel, le PES est sollicité par les instances en charge d'émettre un avis sur la carte des formations telles que le Comité Consultatif de l'Enseignement Agricole (CCEA-NC) et le Comité Consultatif de la Formation professionnelle (CCFP).

4.1.2 Des conditions d'accueil sans cesse améliorées

Au lycée agricole et général Michel Rocard, après l'achèvement de l'extension, la phase d'étude préalable à la rénovation des bâtiments anciens démarrera en 2018. En outre, divers investissements seront réalisés comme la construction d'un dock fermé pour l'aménagement de la plate-forme des filières maraîchage, horticulture et aménagements paysagers, la mise aux normes environnementales des ateliers pédagogiques et l'acquisition de matériels et équipements pour les plateaux techniques de la filière SAPAT (services aux personnes et aux territoires) et de l'accompagnement éducatif « petite enfance ».

Au lycée polyvalent du Mont-Dore, l'installation des CAP agricoles se concrétise avec la réalisation, en 2018, d'espaces pédagogiques dédiés à la pratique de l'horticulture, du maraîchage, ainsi qu'à la création et à l'entretien des espaces verts. Ce vaste plateau technique, financé par la Nouvelle-Calédonie, sera doté de matériels et d'équipements permettant aux 48 élèves de CAPa de réaliser, au sein de leur établissement et dans des conditions optimales, l'ensemble des apprentissages pratiques prévus par les diplômes.

Dans l'enseignement privé, au lycée privé agricole de Do Neva, les travaux de construction de la nouvelle cantine (cuisine et réfectoire – financement province Nord) s'achèvent en avril 2018, permettant l'accueil de 175 élèves demi-pensionnaires en simultané (contre 75 pour la précédente). La rénovation et l'équipement de salle dédiée à l'informatique sont également prévus en 2018 sur budget de la Nouvelle-Calédonie.

Les MFR se verront quant à elle attribuer une subvention d'investissement destinée à poursuivre les travaux de remise à neuf initiés en 2017 pour améliorer les conditions d'accueil des élèves.

4.1.3 Pendant et après la formation : la réussite et l'insertion scolaire, sociale et professionnelle

Diverses actions, relevant du Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie et proposées à la suite de l'enquête conduite par l'Institut du Développement des Compétences de la Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) sur le devenir des jeunes sortant de l'enseignement agricole, se poursuivent en 2018 :

- Une mission d'aide à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle, via le travail d'une cellule insertion basée à Pouembout. Cette action est destinée à financer des projets innovants en matière d'insertion sociale, scolaire et professionnelle, sur la base des projets proposés par les établissements publics et privés, et vise aussi à rendre plus facile la poursuite d'études des élèves. L'objectif principal reste celui de limiter le décrochage et de favoriser l'« ancrage » scolaires. Ses actions sont multiples et complémentaires : intervention auprès des élèves après les signalements effectués lors des Journées Défense et Citoyenneté dans le cadre de la prévention de l'illettrisme, repérage des élèves en difficulté, proposition de projets qui leur sont destinés, suivi de leur évolution, et plus largement de l'insertion sociale et scolaire des apprenants, accompagnement personnalisé à la poursuite d'études supérieures en métropole,

organisation d'un carrefour des métiers (concernant 400 à 500 collégiens et lycéens). A noter qu'il est prévu que le lycée agricole de Do Neva soit associé à cette démarche et puisse bénéficier d'une mutualisation des moyens mis en œuvre par son homologue de Pouembout.

- Une formation à la pratique du cheval en élevage bovin, initiée en 2016 pour répondre aux besoins exprimés par les professionnels à l'égard des élèves de baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'exploitation agricole ».
- La prise en charge des cours de code de la route et le passage du permis de conduire pour les élèves des classes de 1^{ère} « services aux personnes et aux territoires » et « productions horticoles ». En effet, il est avéré que la détention du permis de conduire est le premier facteur d'insertion professionnelle, voire la condition *sine qua non* à l'obtention d'un emploi dans ce domaine d'activité (cf étude IDC-NC en supra).

Depuis 2015, la Nouvelle-Calédonie finance également un dispositif d'accompagnement des étudiants calédoniens partant en métropole pour préparer un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA). Cette action, qui s'inscrit dans l'axe « Considérer la diversité des publics pour une École de la réussite pour tous » (objectif : développer les innovations pédagogiques) du Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie, vise à prévenir le décrochage scolaire de ces étudiants, en utilisant trois leviers :

- Une préparation au départ sous forme d'un séminaire et d'entretiens individuels ;
- Un suivi rapproché et régulier à distance, ainsi que des actions de soutien scolaire pour les étudiants en difficulté après le départ.

L'ensemble de cette prestation est assuré par une coach professionnelle certifiée et le réseau d'enseignement à distance du ministère de l'agriculture. Le bilan de la promotion 2015-2017 amène à un taux de validation global de 50% (nombre de personnes ayant obtenu leur diplôme/nombre de personnes entrées en formation), contre 25% en moyenne les années précédentes, et à un taux de décrochage scolaire de seulement 6%, contre 50% les années précédentes. Ce bilan positif a conduit à pérenniser cette action de soutien scolaire dans le cadre du Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie, pour la promotion 2018 et les suivantes.

4.1.4 S'ouvrir sur l'extérieur

En 2018, 2 élèves de Baccalauréat professionnel « productions horticoles » de Do Neva pourront effectuer l'ensemble de leurs stages obligatoires de classes de première et terminale (3 périodes de 4 semaines, soit 12 semaines au total) dans une exploitation certifiée « Bio » des Îles Salomon.

Les objectifs de ces stages sont multiples :

- Développer l'acquisition de savoirs techniques et des pratiques horticoles innovantes, notamment dans le domaine de l'agriculture biologique, en vue d'une installation future en agriculture biologique,
- Pratiquer la langue anglaise afin de communiquer oralement et par écrit, en vue d'une poursuite d'études supérieures en pays anglophone,

- Acquérir un degré d'autonomie de travail suffisant en pays étranger pour poursuivre des études post-bac,
- Découvrir et s'enrichir d'une culture anglo-saxonne, - rédiger un rapport de stage d'analyse du système de production.

Ces stages font l'objet d'un rapport, qui servira de support pour l'épreuve terminale orale de Bac professionnel, comptant dans l'obtention du diplôme.

Le lycée agricole et général Michel Rocard est engagé depuis plusieurs années dans des échanges internationaux (voyages d'études et participation à la fête de la science à l'étranger). Depuis la rentrée scolaire de 2015, il accueille une section européenne en anglais, au sein de laquelle évolue une trentaine d'élèves de 2^{nde} GT (générale et technologique) et de 1^{ère} STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant).

L'objectif visé est de faciliter l'accès de ces élèves à une poursuite d'études en sections européennes ou internationales de l'enseignement supérieur, ou dans des universités étrangères, et de leur donner des atouts pour une future insertion professionnelle. Pour 2018, il est prévu que cette action se déroule, comme en 2017, en Nouvelle Zélande.

4.2 UNE RENTREE 2018 POUR LA NOUVEAUTE

4.2.1 Une nouvelle dynamique pour les MFR

Du côté des Maisons Familiales Rurales (MFR), 2018 devrait être une année de renouveau avec la mise en place d'un appui permanent de l'Union Nationale des MFR d'Education et d'Orientation (UNMFREO).

Cet accompagnement fait suite aux constats effectués par la deux mission de l'Union venue en 2017 évaluer la situation des MFR de Nouvelle-Calédonie, et devrait permettre à ces établissements à fort potentiel de trouver une place renouvelée, pérenne et efficiente dans le paysage éducatif calédonien.

4.2.2 Une rentrée en « harmonie » au lycée Michel Rocard

Afin d'accueillir au mieux les élèves et leurs parents, la rentrée scolaire se fera en 2 temps au lycée agricole et général Michel Rocard :

➔ **Pour tous les élèves de 2^{nde} et de CAP :**

Lundi 19 février 2018

- à partir de 7h30 jusqu'à 10h **pour les élèves INTERNES**
(Pas d'accueil à l'internat, ni de transport le dimanche 18 février 2018)
- et à 12h30 pour les élèves externes et demi-pensionnaires
(Pas de restauration le midi pour les demi-pensionnaires)

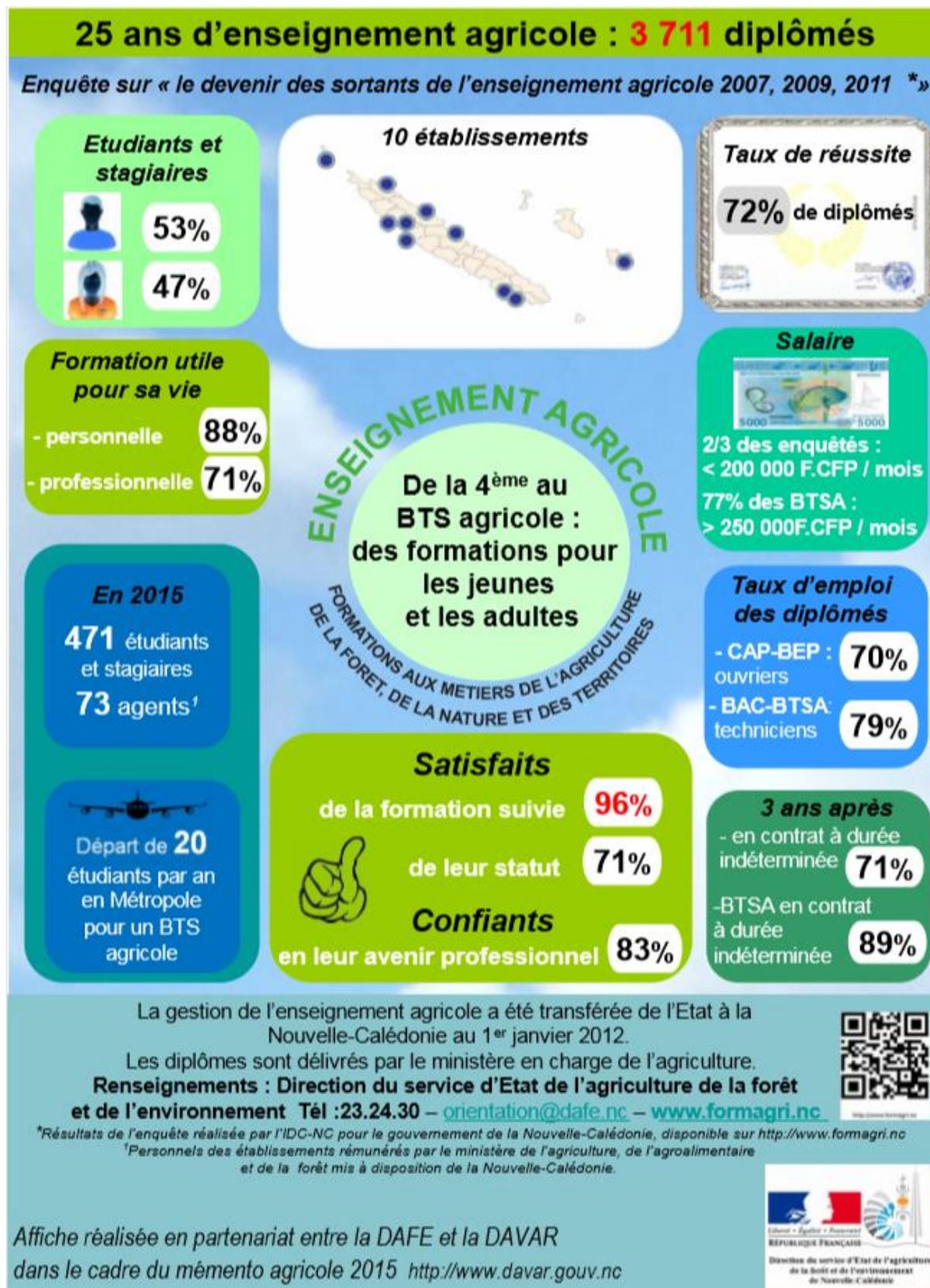
➔ **Pour tous les élèves de 1^{ère}, Terminale et les étudiants (BTS) :**

Mardi 20 février 2018

- à partir de 7h30 jusqu'à 10h **pour les INTERNES**
(Pas d'accueil à l'internat, ni de transport le lundi 19 février 2018)
- et à 12h30 pour les externes et demi-pensionnaires
(Pas de restauration le midi pour les demi-pensionnaires)

Quelques chiffres-clés pour repère.

Source : enquête de 2014 conduite par l'Institut du Développement des Compétences de la Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) sur le devenir des jeunes sortant de l'enseignement agricole



5. Annexe

5.1 LE CALENDRIER SCOLAIRE

- **Rentrée scolaire des enseignants :**
Vendredi 16 février 2018
- **Rentrée scolaire des élèves :**
Lundi 19 février 2018
- **Vacances 1ère période :**
Samedi 7 au dimanche 15 avril 2018
- **Vacances 2ème période :**
Samedi 9 au dimanche 24 juin 2018
- **Vacances 3ème période :**
Samedi 11 au dimanche 26 août 2018
- **Vacances 4ème période :**
Samedi 13 au dimanche 28 octobre 2018
- **Début des vacances d'été :**
Samedi 15 décembre 2018

Les enseignants de l'enseignement secondaire public et privé appelés à participer aux opérations liées aux examens, sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens.

